

Séance du 21 mars 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le vingt et un mars, à neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Agathe CHAZALLON - Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Gérald GIBAUD - Catherine MATHIEU - Sonia MAUREL - Virginie MONTES - Patrick MOREL - Lionel PEYRELONG - Marie ROYET

ABSENTS :

EXCUSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Location du gîte « le bois joli » à la Compagnie des Forestiers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'Entreprise La Compagnie Des Forestiers, représentée par Monsieur GARNIER Jean-Philippe pour louer le meublé de tourisme « le bois joli » pour héberger les ouvriers du 23 mars 2026 au 23 mai 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne son accord** pour louer le meublé de tourisme « le bois joli » **du 23 mars 2026 au 23 mai 2026** à l'entreprise La Compagnie Des Forestiers;
- **Fixe** le montant du loyer à **600 €** (six cent euros) par mois toutes charges comprises ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour établir et signer le bail avec l'entreprise La Compagnie Des Forestiers.

Fait et délibéré en Mairie
le 21 mars 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260321-26_03_017-DE
Reçu le 24/03/2026

